

EXTRAIT:

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (30) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIER, M. MIS Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. DUMAS; Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, Mme MESLEM, M. PAILLER, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN, MM. MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS (8) :

Mme AZIHARI mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. BRAILLARD mandant a pour mandataire Mme LAVRARD.
M. GAILLARD mandant a pour mandataire M. MIS
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MAUDUIT
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. PAILLER
Mme WEINLAND mandant a pour mandataire Mme MERY

EXCUSE (1) : M. GANIVELLE

Françoise BRAUD a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Convention d'objectifs et de financement. Accueil des enfants en situation de handicap dans les Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) extra scolaire 2016 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la CAF soutient le développement des loisirs à destination des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les accueils de loisirs extrascolaires.

Une subvention est allouée afin d'aider les accueils de loisirs extrascolaires dans la mise en place de cet accueil : activités adaptées et spécifiques, renfort de personnel.

La convention d'objectifs et de financement est conclue au titre de l'année 2016. Le montant de la subvention s'élève à 2,0206 €/heure soit 9 594 €.

* * * * *

CONSIDERANT que la commune est gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Municipal,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de contractualiser les modalités de financement et de versement de l'aide financière handicap de la Caisse d'Allocations Familiales,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement 2016 ci-annexée concernant l'accueil de loisirs municipal, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.

La recette correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire 421/7478/5220 du budget de l'exercice.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER